

Formation Officiels A Natation Course



Module réalisé par Mr Meyer Stéphane

Cette formation vous est proposée par :



Ecole **R**égionale de
Formation
des **A**ctivités de la **N**atation

Animateurs de secteur

Secteur Oise : Mr Langlet Pascal - Mr Blouin Cyrille

Secteur Somme : Mr Hermel Claude - Mr Lucas René

Secteur Maritime : Mr Hennegraeve Henri - Mr Bourre Luc

Secteur Nord – Est : Mr Cosaert Bernard - Mr Meyer Stéphane

Secteur Centre Nord : Mr Russe François - Mr Lootens Dominique

Cette formation est composée :

- **D'une partie théorique**

- ❖ Etude du règlement FINA
- ❖ **Test de 77 questions**
 - ❖ 10 mauvaises réponses seront tolérées
 - ❖ A une durée de validité de 1 an maximum

- **D'une partie pratique**

- ❖ Si réussite au test écrit
- ❖ **Fiche d'épreuves pratiques**

Les épreuves pratiques :

Lors de réunions départementales, régionales ou nationales,

le candidat devra assurer les fonctions de :

- Superviseur (1 réunion)
- Juge de nage (2 réunions)
- Starter (2 réunions)
- Juge Arbitre (2 réunions)

ETUDE DU REGLEMENT FINA

FORMATION A L'EPREUVE THEORIQUE



COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES
COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE
DIRECTION TECHNIQUE – DEPARTEMENT NATATION COURSE

REGLEMENT DE LA NATATION COURSE d'après le manuel FINA 2017 – 2021

(Version du 1 novembre 2017)

Composition d'un Jury :

Juge Arbitre – officiel A

Superviseur / Secrétaire – officiel A

Starter – officiel A

Juge de nage – officiel A

Contrôleur de virage en chef – officiel B ou A

Contrôleur de virage – officiel B ou A

Juge d'arrivée en chef – officiel A

Juge à l'arrivée – officiel B ou A

Chronométrateur en chef – officiel B ou A

Chronométrateur – officiel C ou B ou A

Chaque officiel :

A une tenue correcte

Est exemplaire

Est impartial

Dispose de son matériel



Au cours d'une compétition de natation :

Le responsable est l'organisateur

Le Juge Arbitre (J.A) :

- dirige la réunion après s'être assuré que la concentration en sel est $< 3 \text{ gr / litre d'eau}$ (affichage réglementaire dans les piscines du dernier bilan sanitaire du traitement de l'eau)
- réunit le jury avant les épreuves pour faire effectuer les essais chrono, avec le starter
- s'assure que les officiels sont licenciés FFN (via Extranat et le responsable informatique) puis les affecte aux divers postes à pourvoir
- affecte des juges à l'arrivée s'il n'y a pas de chronométrage automatique ou moins de 3 chronométreurs par ligne

En cas de manquement ou d'absence le Juge Arbitre peut, au cours d'une réunion, relever de sa fonction un officiel (C, B, A)

Les juges de virages doivent :

Signaler la faute constatée immédiatement au J.A (juge arbitre) par un signal, puis par écrit avec le formulaire de proposition de disqualification

Lors des **800** et **1500** mètres Nage Libre, présenter à la vue des concurrents les plaques (nombre de longueurs) restant à parcourir à l'opposé de la plage de départ

Les juges de nages doivent :

Signaler la faute constatée immédiatement au J.A (juge arbitre) par un signal, puis par écrit avec le formulaire de proposition de disqualification

Aider les juges de virage en observant aussi les virages et les arrivées.



Fiche de demande disqualification

Titre, date et heure de la compétition

Epreuve (sexe) :			
Série N° :		Ligne N° :	
Nature de la faute (cocher une case)			
<input type="checkbox"/>	Anticipé (épreuve individuelle)		
<input type="checkbox"/>	Anticipé (relais) - Relayeur N° :		
<input type="checkbox"/>	Sortie tête de l'eau + de 15 m		
<input type="checkbox"/>	Ondulations avant le virage en Dos		
<input type="checkbox"/>	Ondulations en sortie de virage en Brasse		
<input type="checkbox"/>	Virage ou Arrivée à une main en Brasse ou Papillon		
<input type="checkbox"/>	Virage Dos - Brasse, en 4 Nages incorrect		
<input type="checkbox"/>	Battements de jambes de Brasse et Papillon		
<input type="checkbox"/>	Autre faute, préciser :		

Juge de Nage :	Signature	Juge de Virage :	Signature
Starter :	Signature	Juge Arbitre :	Signature



Fiche de demande disqualification

Titre, date et heure de la compétition

Epreuve (sexe) :			
Série N° :		Ligne N° :	
Nature de la faute			

Juge de Nage :	Signature	Juge de Virage :	Signature
Starter :	Signature	Juge Arbitre :	Signature

Le Superviseur doit :

- Comparer les résultats du chronométrage
- Définir le temps officiel
- Vérifier les résultats
- S'assurer de l'enregistrement des disqualifications
- Informer le Juge Arbitre en cas de barrage
- Gérer les qualifications pour les ½ finales et finales
- Suivre l'établissement des records
- Etc

La COURSE

L'affectation des couloirs :

Programme en séries/finales

Sauf pour les épreuves de 400, 800 et 1500 m :

Les 3 dernières séries sont composées des nageurs les plus rapides

(Seulement 2 séries pour les 400, 800 et 1500m)

Classement au temps :

Les meilleurs temps d'engagement sont en dernière série

Autres compétitions : ½ Fond, CdF N1.....

Il y a généralement les séries lentes le matin et 1 série rapide l'après midi

Nota : Au moins de 3 nageurs par série (sauf forfaits en Série 1)

Le règlement de chacune des compétitions en précise l'organisation

L'ordre d'affectation des couloirs :

Vu du côté des officiels : Meilleur temps au centre puis

2^e temps à gauche du 1^e, 3^e temps à droite du 1^e, etc.....

On obtient donc comme répartition :

4-5-3-6-2-7-1-8 / puis 0-9 (en 8/10 couloirs)

3-4-2-5-1-6 (en 6 couloirs), 3-4-2-5-1 (en 5 couloirs) et 2-3-1-4 (en 4 couloirs)

Exemple de 33 nageurs en bassin de 8 couloirs :

Série 5	19	13	7	1	4	10	16	22
Série 4	20	14	8	2	5	11	17	23
Série 3	21	15	9	3	6	12	18	24
Série 2		29	27	25	26	28	30	
Série 1			33	31	32			
Ligne	1	2	3	4	5	6	7	8

Au départ d'une course, le juge arbitre donne quelques coups de sifflets brefs, les nageurs se déshabillent et restent derrière les plots.

Rappel : Les chronométrateurs peuvent alors remettre leur chronomètre à zéro

Au long coup de sifflet du juge arbitre,
les nageurs montent sur les plots (sauf
pour le dos) et peuvent avoir :

- les 2 pieds au même niveau
- les pieds en arrière du plot

=> la position des pieds est indifférente

Ils peuvent également
accrocher les mains au plot
de départ avant l'ordre de
départ du starter.



Ensuite le juge arbitre tend le bras
et donne l'ordre au starter de
prendre les nageurs en charge



Le commandement préparatoire que donne
le starter aux concurrents pour qu'ils
prennent
leur position de départ est, en Français :

« A VOS MARQUES »

Au signal du starter « A vos marques »
les nageurs doivent prendre
immédiatement la position de départ
avec au moins 1 pied en avant
du plot de départ



Adaptation du règlement FINA

Pour les compétitions interclubs et individuelles de catégories avenir :

la FFN autorise 1 (UN) faux départ

Les nageurs ayant fait un faux départ ne sont rappelés qu'au 1er départ.

Rappels :

En cas de faux départ, le juge arbitre reprend la procédure de départ au coup de sifflet long

Le faux départ doit être observé par le starter et le juge arbitre pour autoriser la disqualification

**Lors de l'utilisation non défailante d'un
équipement automatique,
les temps obtenus ont priorité sur ceux
enregistrés par des chronomètres
manuels.**

**Une comparaison doit cependant être
effectuée entre ces deux procédés
(superviseur)**

Le temps officiel :

3 chronomètres :

- 3 temps différents : **temps Intermédiaire**

exemple : 1.24.72 – 1.24.87 – 1.24.98

Le temps officiel sera : 1.24.87

- 2 identiques : Le temps officiel est **le temps identique**

2 chronomètres :

temps moyen arrondi au 1/100^e inférieur

exemple : 1.24.74 et 1.24.85

$74 + 85 = 159$ $159 : 2 = 79.5$ arrondi à **79**

Le temps officiel sera de : 1.24.79

Dans le cas de la présence et du bon fonctionnement :

d'un chronométrage automatique

d'un chronométrage semi-automatique

d'un chronométrage manuel

Pour déterminer le temps officiel, l'ordre est:

1° Automatique 2° Semi-automatique 3° Manuel



Lorsque le classement
donné par les juges à l'arrivée
ne correspond pas à celui que l'on peut établir à l'aide
des temps enregistrés

(chronométrage manuel et moins de 3
chronométrateurs par ligne),

le seul jugement qui déterminera l'ordre d'arrivée est
celui :

Du Juge Arbitre

Notion de barrage :

Si deux nageurs ont un temps identique (au 1/100^e) pour une qualification en finales, le juge arbitre fera nager à nouveau les nageurs pour les départager.

L'horaire sera convenu entre la direction de la compétition et les parties concernées

Si ex-aequo pour une 8^e place en bassin de 10 couloirs : pas de barrage : utilisation de la ligne 9, affectation par tirage au sort

Si 2 nageurs sont ex-aequo en 9^e place, barrage pour éventuelle accession à la 8^e place (forfait déclaré)

Cas particulier : Barrage pour accession Finales B et C

Les parties peuvent ne pas disputer les barrages si elles s'entendent et choisissent qui va en finale B et C (complaisance)

Si un nageur porte deux maillots de bain :
Les chronométrateurs ou contrôleurs de virages

**Doivent le signaler au juge arbitre pour
qu'il puisse le vérifier**

Cela est disqualifiable

Il en est de même pour tous dispositifs
pouvant améliorer la vitesse, la flottabilité ou
l'endurance.

Les dispositifs médicaux type strap sont
également interdit sauf accord du médecin de
la compétition

Si un nageur, un entraîneur ou un dirigeant veut adresser une réclamation suite à une annonce de disqualification il doit :

- Demander oralement au Juge Arbitre la cause de la disqualification,
- Si la réponse n'est pas suffisante, il dispose d'un délai de 30 minutes pour réaliser une demande par écrit au Juge Arbitre qui répondra par écrit. Si toujours insuffisant : recours au Jury d'Appel

Le Jury d'appel est composé, par l'instance organisatrice et pour chaque compétition, d'un nombre impair de membres (3 ou 5 généralement). Les membres du jury ne peuvent pas faire partie du jury d'appel.

Nota : La faute d'officiel efface la faute du nageur

Information sur le traitement des disqualifications en natation course

(note du 11/12/17)

Nous sommes régulièrement interpellés au sujet du traitement des réclamations suite à une disqualification décidée par le juge arbitre. Il apparaît que l'argument du vice de forme est de plus en plus souvent retenu par le jury d'appel pour invalider une disqualification et requalifier le nageur.

C'est pourquoi, un rappel des procédures et de quelques fondamentaux semble nécessaire.

La décision de disqualification :

- Conformément au règlement FINA, le juge qui a constaté la faute doit rapporter au juge arbitre la violation du règlement en utilisant une fiche de disqualification détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction (SW 2.6.9, SW 2.7.3)
- C'est le juge arbitre qui prend la décision de disqualifier (SW 2.1.7)

Information sur le traitement des disqualifications en natation course

(note du 11/12/17)

La formalisation de la disqualification :

- La fiche utilisée pour la formulation de la disqualification doit permettre de tracer à minima les éléments prévus au règlement (épreuve, série, numéro du couloir et infraction).
- Pour conforter le processus d'enregistrement de la disqualification il est d'usage que le juge ayant proposé la disqualification et du juge arbitre en charge de la course s'identifient (nom et signature). De même l'heure de la décision doit être indiquée.
- Il n'y a pas de modèle imposé.
- La formalisation de la faute doit être claire et précise :
 - Nature de la faute (les formules « nage incorrecte » ou « virage incorrect » ne sont pas suffisantes
 - A quel moment (départ, quel virage, à quelle distance, ...)
- Afin de faciliter la formalisation de la faute, une carte de « référence des infractions » peut être utilisée. Mais la formule proposée n'est pas imposée. L'important est que la rédaction du juge, éventuellement complétée par le juge arbitre, explique clairement la violation du règlement.
- Il n'est pas obligatoire d'indiquer la référence à l'article du règlement FINA.
- La décision de disqualification doit être prise avant le départ de la course suivante.

Information sur le traitement des disqualifications en natation course

(note du 11/12/17)

L'annonce de la disqualification :

- Conformément à ce qui est indiqué dans l'annuel règlement (page 69), « Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la course et avant la course suivante pour en informer le nageur et son encadrement.
- Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite de demander des explications au juge arbitre et, le cas échéant, faire appel au jury d'appel dans le respect des délais (en principe 30' après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.
- Lorsqu'il n'y pas de sonorisation ou qu'il n'a pas été possible d'annoncer immédiatement la disqualification, cela ne doit pas constituer un motif de vice de forme. Dans ce cas le délai de réclamation court à partir de la communication du résultat de l'épreuve.

Information sur le traitement des disqualifications en natation course

(note du 11/12/17)

Demande d'explication, réclamation et saisine du jury d'appel :

- Conformément au règlement intérieur de la Fédération Française de Natation, toutes les compétitions se déroulent suivant les règlements sportifs de la FINA sauf dispositions particulières prévues par la FFN (exemple l'autorisation d'un faux départ lors des épreuves interclubs).
- Ce règlement FINA, complété des commentaires d'application et des dispositions particulières à la FFN, est repris dans un document disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFN (annuel règlement pages 66 à 69).
- À la suite d'une disqualification, le nageur ou le responsable de l'équipe/entraîneur peut demander des explications au seul juge-arbitre en charge de la course. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe, il a la possibilité de déposer une réclamation par écrit auprès du juge arbitre en charge de la course dans les 30 minutes suivant la course (ou la publication de la disqualification). Le juge-arbitre répondra par écrit et, le cas échéant, justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge-arbitre.
- En dernier recours, lorsque la réclamation a été rejetée par le(a) juge-arbitre, le responsable de l'équipe/entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui alors aura la décision finale.
- Le jury d'appel instruit l'affaire, il peut procéder à des auditions et doit rendre sa réponse motivée par écrit.
- La décision du jury d'appel est définitive.

Les NAGES

1° NAGE LIBRE

En nage libre, les nageurs ne sont pas obligés de toucher le mur avec une main

mais une partie du corps

doit toucher le mur : Au virage et à l'arrivée

De plus :

Le départ est obligatoirement un départ plongé et la tête du nageur doit émerger avant le passage des 15m, après le départ et les virages

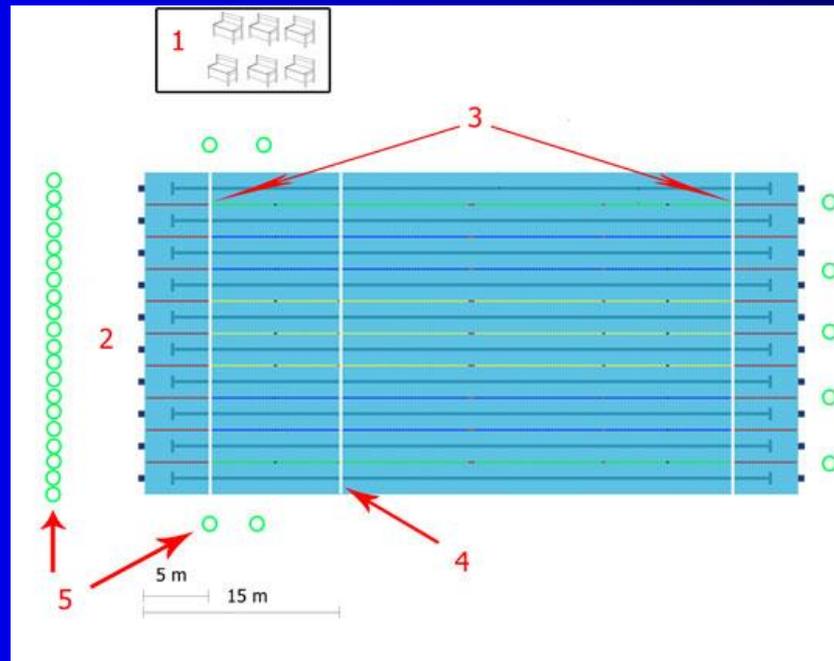
Pour les épreuves de 800 et 1500 m NL vous devez :

- demander au nageur de quel coté le juge au virage à l'opposé doit lui présenter les plaques de longueur
- Indiquer au juge placé à l'extrémité opposée de quel côté il doit présenter les plaques de longueur



Dans une épreuve de 1500m en bassin de 50m, après avoir parcouru 1000m :

Quelle indication verra le nageur lors de son virage suivant ?



9

1500 : 50 = 30 longueurs, moins 20
parcourues, reste 10, moins la dernière
nagée = 9

OU

1500 – 1000 = 500 : 50 = 10 longueurs,
moins la dernière nagée = 9

Lors des 800 m et 1500 m le nageur doit être averti,
par un signal sonore de la proximité de l'arrivée.

**Le signal sonore doit intervenir à 2 longueurs
+ 5 m de l'arrivée.**

**Ce signal doit être répété après le virage,
jusqu'à ce que le nageur ait atteint la marque
des 5 m sur la ligne de couloir.**



2° BRASSE

Dans la coulée du départ et des virages :

**un seul coup de pied de papillon
est autorisé à n'importe quel moment,
avant le premier mouvement de jambes de
brasse.**

Le nageur peut avoir la tête immergée :

- Lors de la coulée du départ puis des virages,
- **Après la dernière traction des bras précédent le toucher**

Le nageur doit avoir la tête émergée :

Au moins une fois par cycle complet

Lors de la coulée : avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur lors de la phase la plus large de la deuxième traction de bras

Aux virages et à l'arrivée les mains des nageurs doivent toucher le mur :
simultanément et séparées

Cela peut se faire à des
niveaux différents





Exemples :

Séparées,
A des niveaux
différents,



Sans forcément avoir la paume en appui



En brasse les coudes peuvent être sortis de l'eau

**après la dernière traction avant le virage,
pendant le virage et après la dernière traction
avant l'arrivée.**

**Il est autorisé de faire un mouvement
de bras non suivi du mouvement de jambes,
juste après la dernière traction avant le virage ou
l'arrivée**

3 ° PAPILLON

A chaque virage et à l'arrivée, le contact doit se faire :

**simultanément,
avec les deux mains
séparées,
soit au niveau de l'eau,
soit au dessus,
soit au dessous,
à des niveaux différents**





Exemples :

Séparées,

A des niveaux
différents,



Sans forcément avoir la paume en appui



Au départ et aux virages, lorsque le nageur est complètement immergé :

- **Le corps est sur la poitrine après avoir quitté le mur**
- **le nombre de mouvements n'est pas limité**

La tête du nageur doit émerger avant le passage des 15m, après le départ et les virages

En papillon :

- Les mouvements de jambes de brasse sont interdits. (Ecartement des jambes, pieds vers l'extérieur)
- Les deux bras doivent être amenés en avant simultanément au-dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière en même temps sous le niveau de l'eau tout au long de la course, sauf au départ et lors des virages
- Tous les mouvements des pieds vers le haut et vers le bas doivent être simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent pas être nécessairement au même niveau, mais ils ne doivent pas alterner les uns avec les autres.
- La tête doit avoir coupé la surface de l'eau avant le franchissement de la ligne des 15m.

4° DOS

Au départ le nageur se place avec les deux mains sur les poignées de départ



Il est interdit d'accrocher les orteils au bord du trop-plein ou du dispositif de départ

La fin de la coulée :

La tête du nageur doit avoir coupé la surface de l'eau avant de franchir une distance de 15m

- Si un dispositif additionnel de départ est utilisé, il est installé et retiré par l'inspecteur de virage
- Au virage lorsque le nageur est passé en position ventrale, la traction **du bras ou des deux bras** doit être engagée **immédiatement**, sans phase de coulée. Le nageur **n'est donc pas obligé** de toucher le mur avec la main et **peut effectuer** des battements de jambes durant cette phase.
- En position dorsale, le nageur **peut** effectuer des mouvements simultanés des deux bras.
- **il n'est pas permis d'être totalement immergé à l'arrivée**
- l'arrivée se fait sur **le dos**

5 ° 4 NAGES

Dans les épreuves de 4 nages individuelles,
l'ordre est : Papillon, Dos, Brasse, Nage libre.

Chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance.

Dans les épreuves de relais 4 nages,

l'ordre est : Dos, Brasse, Papillon, Nage libre.

Chaque partie s'achève **conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.**

Lors du parcours de Nage Libre : le nageur doit être en position ventrale à l'exception du virage **et** réaliser un style de nage autre que papillon, dos ou brasse

6 ° RELAIS

Avant le départ d'un relais, **les officiels doivent vérifier la composition de l'équipe (identité et ordre de départ).**

L'équipe **sera disqualifiée** s'il est constaté que l'ordre n'a pas été respecté.

L'ordre à respecter est celui du carton ou de la fiche de course

Un relais mixte est composé de 2 nageuses et 2 nageurs, sans ordre imposé.

Un nageur ayant fini sa course, ou sa distance dans une épreuve de relais,

doit quitter le bassin **aussitôt que possible sans gêner tout autre nageur**, qui n'a pas fini sa course.

Sinon le nageur fautif et son équipe seront disqualifiés.

Les officiels veillent à l'évacuation du bassin dans les règles.

Si un équipement permet la mesure des prises de relais (plate-forme + plaques)

la tolérance autorisée est de : **-3/100^e**

Seul un éventuel record du temps final (pas des intermédiaires) du premier relayeur peut être officialisé (s'il n'a pas été disqualifié)

QUESTIONS ?



MERCI
POUR VOTRE ATTENTION

Remerciements à Mr Meyer
Stéphane